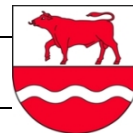


COMMUNE DE BULLE



TAXES ET IMPOTS EN VIGUEUR DANS LA COMMUNE

IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

IMPOT COMMUNAL :	Sur le revenu	Fr. 0.743
	Sur la fortune	Fr. 0.743
IMPOT PAROISSIAL : CATHOLIQUE	Sur le revenu	Fr. 0.04
	Sur la fortune	Fr. 0.15
IMPOT PAROISSIAL : REFORME	Sur le revenu	Fr. 0.09
	Sur la fortune	Fr. 0.20

IMPOT DES PERSONNES MORALES

IMPOT COMMUNAL :	Sur le revenu	Fr. 0.743
	Sur la fortune	Fr. 0.743
IMPOT PAROISSIAL : CATHOLIQUE	Sur le revenu	Fr. 0.04
	Sur la fortune	Fr. 0.10
IMPOT PAROISSIAL : REFORME	Sur le revenu	Fr. 0.09
	Sur la fortune	Fr. 0.10

IMPOT SUR LES CHIENS

(Recette d'Etat à Bulle)	Par chien et par année	Fr. 60.00
--------------------------	------------------------	-----------

ORDURES MENAGERES

Taxe de base, y.c. TVA	Par personne dès la 21 année	Fr. 53.80
Taxe au sac, y.c. TVA	17 litres	Fr. 1.50
	35 litres	Fr. 2.50
	60 litres	Fr. 3.60
	110 litres	Fr. 7.10

TAXE NON-POMPIER

Homme et Femme, par personne	6 % de la cote cantonale	minimum	Fr. 30.00
	(Revenu et fortune)	maximum	Fr. 125.00

CONTRIBUTION IMMOBILIERE

Selon avis de taxation	2 ‰ de la valeur fiscale
------------------------	--------------------------

Les autres tarifs peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal.